

COMMUNIQUÉ DU 22 MAI 2020

Le Tribunal des professions reprendra graduellement ses activités à compter du 1^{er} juin 2020.

Un juge entendra les demandes prioritaires en Division de pratique les 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août et le mardi 1^{er} septembre prochains.

Nous demandons aux avocats et/ou aux parties de transmettre leur demande présentable en Division de pratique par voie électronique à la greffière du Tribunal des professions, Mme Dalila Gaoua, à l'adresse suivante : dalila.gaoua@justice.gouv.qc.ca et de l'informer de leur intention de procéder en personne ou par audition semi-virtuelle.

Les auditions au fond des dossiers prioritaires sont déjà fixées pour le mois de juin.

Pour les auditions fixées à compter du mois de septembre 2020, nous demandons aux avocats et/ou aux parties d'informer la greffière du Tribunal des professions de leur intention de procéder en personne ou par audition semi-virtuelle.

En terminant, nous rappelons que les délais de procédure civile sont toujours suspendus, à l'exception des affaires jugées urgentes.
